



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2024 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 20 novembre 2023.

Budget principal 2024

• Grands chiffres de l'équilibre budgétaire 2024 : 22,12M € en fonctionnement et 7,03M € en investissement.

Pour rappel, en 2023, l'équilibre était de 21,72M € en fonctionnement et 8,34M € en investissement.

• Les charges de personnel s'élèvent à 12,090M€ en 2024. Pour rappel, en 2023, elles étaient de 11,664M€

Les grandes orientations budgétaires pour 2024 sont les suivantes :

Le contexte économique et social ainsi que les orientations du Gouvernement à travers le projet de loi de finances continuent de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte considérable

L'inflation généralisée continue d'impacter la quasi-totalité des actions municipales à commencer par l'envolée des coûts de l'énergie, même si elle a été pour partie moins forte qu'initialement prévue lors du renouvellement de marché de fournitures d'électricité, celui-ci a conduit à une facture multipliée par 3 en 2023, tandis que la facture de gaz a quant à elle été augmentée de 40 %.

Les orientations du Projet de loi de Finances indiquent malheureusement que le Gouvernement n'a pas pris toute la mesure de l'enjeu pour accompagner les collectivités et leur capacité d'action. Par exemple, les différents dispositifs de boucliers tarifaires actés sur 2022 et 2023, même s'ils ne couvraient pas l'explosion des dépenses énergétiques, ne sont tout simplement pas reconduits dans le PFL2024 alors que les factures d'électricité et de gaz demeurent à leur niveau particulièrement élevé.

L'Etat acte une revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement d'uniquement 0.80 % (dotation gelée depuis 2018), ce qui est à la fois loin de couvrir l'inflation de 2022 de 7.1 % ainsi que celle de 2023 estimée à 5%, ou les hausses successives de la valeur du point d'indice.

Plutôt que de rehausser ses concours aux collectivités pour les aider à faire face aux conséquences des inflations et soutenir les habitants, l'Etat devrait probablement à nouveau augmenter les bases foncières de manière automatique.

En 2024, La Ville maintiendra elle son choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Montivillonnais déjà grevé par la situation économique.

Ainsi l'effort de sobriété va au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans nos bâtiments et traverse l'ensemble de ses orientations budgétaires. En l'absence du recours à

l'augmentation du taux de fiscalité locale, chaque économie possible sera mobilisée pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants.

Cela continue de passer par la maîtrise de la masse salariale et des dépenses courantes compressibles afin de rester en mesure de :

Répondre aux besoins de solidarité de la population dans un contexte où les effets économiques et sociaux risquent d'accroître la précarité des plus vulnérables.

Maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse, avec le maintien du niveau de financement des coopératives scolaires, du don d'un livre aux enfants des classes maternelles, des spectacles à destination des scolaires et de l'action éducative de la Ville.

De consolider le déploiement d'une politique culturelle et d'animation en proximité de la Ville et de ses quartiers, comme au travers de l'éducation artistique et de l'accès à la lecture publique et le maintien de la gratuité de la bibliothèque.

De soutenir la vie associative et l'engagement dans la participation bénévole des Montivillonnaises et des Montivillonnais. Au-delà du volume de subventions aux associations, il est à noter l'augmentation du coût représenté par la viabilisation des équipements mis à disposition de la vie associative, qu'il s'agisse des équipements sportifs ou autres salles. Entre 2022 et 2023, les coûts afférents à l'électricité et le chauffage dans ces équipements mis à disposition des associations montivillonnaises sont ainsi passés de 193 352 € à 364 613 €.

De poursuivre la mise en œuvre de notre plan climat-air-énergie à l'échelle communale ainsi que notre stratégie de résilience en faveur de l'adaptation de la ville au changement climatique comme à la préservation de la biodiversité.

Cet impératif d'adaptation aux transitions énergétiques et de préservation de notre patrimoine continuera de guider nos projets d'investissement. Malgré une marge de manœuvre impactée par ce contexte financier, nos principaux projets seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée ; Les projets répondant à l'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques seront privilégiés, avec notamment la déconstruction et reconstruction d'une école maternelle initiée en 2023, et qui se poursuivra sur 3 années ou encore le développement du photovoltaïque, ainsi que la préparation de la renaturation des cours d'écoles.

Les autres opérations consisteront essentiellement à la poursuite des opérations engagées telles que l'aménagement intérieur de l'Abbaye ainsi que des travaux sur la structure, la continuité des travaux de défense incendie ainsi que d'accessibilité de nos bâtiments, puis la continuité des travaux sur nos différentes écoles. En dépit des contraintes financières, le budget 2024 doit conduire à une accélération volontariste de notre plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Niveau des charges et recettes de fonctionnement maîtrisées par le Conseil Municipal :

- Niveau de l'emprunt nouveau : 3 M € retenu.
- Niveau des taux d'imposition sur les ménages : gel des taux de fiscalité locale.

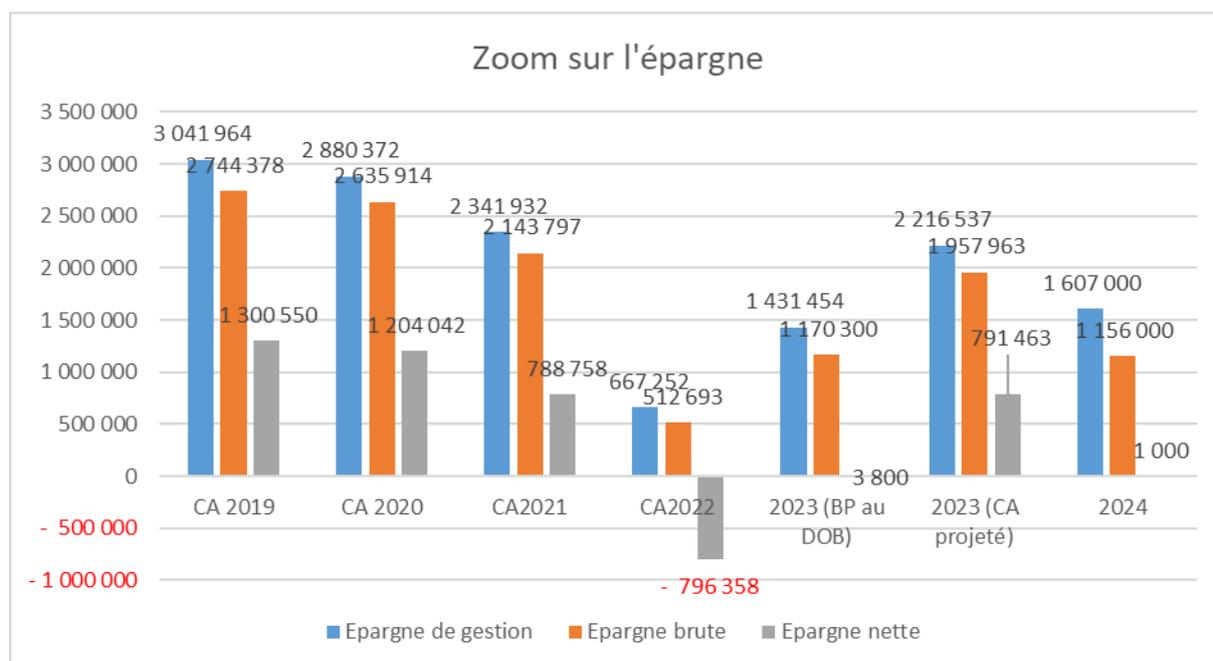
Evolution du budget entre 2023 et 2024

EVOLUTION DU BUDGET ENTRE 2023 ET 2024 EN €				
LIBELLES	DEPENSES BP 2023	DEPENSES BP 2024	RECETTES BP 2023	RECETTES BP 2024
FONCTIONNEMENT				
011 Charges générales	5 501 090	4 692 100		
012 Salaires	11 664 000	12 090 220		
014 Atténuation de produits	600 000	628 000		
022 Dépenses imprévues	9 580			
65 Participations (dont subv au CCAS sur 2024 pour 1 082 000)	2 287 250	2 348 610		
66 Intérêts des emprunts	252 000	451 000		
67 Charges exceptionnelles	91 800	15 000		
68 Dotations aux provisions	16 000	16 000		
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	822 900	1 339 000		
Virement à l'investissement (023)	480 000	541 000		
Atténuations de charges (013)			40 000	30 000
Impôts et taxes (73)			15 403 000	3 102 000
Fiscalités locales (731)				12 934 200
Dotations (Etat + Département) (74)			3 777 140	3 469 260
Produits des services et du domaine (70)			1 748 300	1 792 770
Autres produits de gestion courante (75)			58 000	68 700
Autres recettes (prod finan, except...)			556 000	
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)			142 180	724 000
TOTAL	21 724 620	22 120 930	21 724 620	22 120 930
INVESTISSEMENT				
021 Virement de la section de Fonctionnement			480 000	541 000
040 Opérations d'ordre	142 180	724 000	822 900	1 339 000
041 Opérations patrimoniales	200 000	300 000	200 000	300 000
16 Emprunts et dettes assimilés	1 167 300	1 155 400	800	400
020 Dépenses imprévues	136 640			
024 Cessions			800 000	553 000
10 F.C.T.V.A et taxe d'aménagement			430 000	370 000
Inscriptions	6 693 780	4 855 920	1 306 200	931 920
16 Emprunt contracté sur l'exercice			4 000 000	3 000 000
TOTAL	8 339 900	7 035 320	8 039 900	7 035 320

Plan des opérations 2024 :

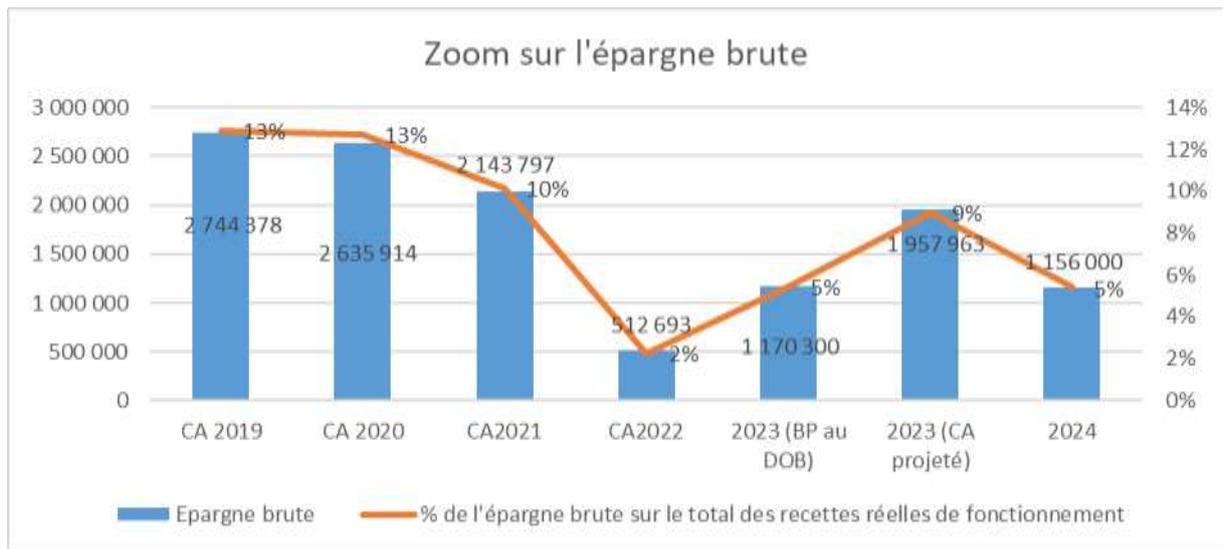
Opérations 2024	Montant
10010 - RENOVATION ENERGETIQUE	85 700,00 €
10012 - TERRAIN TERNON SENTE DES RIVIERES	10 000,00 €
10113 - DEFENSE INCENDIE	50 000,00 €
10117 - BUGLISE	10 000,00 €
1016 - ACCESSIBILITE	100 000,00 €
1021 - GROS TRAVAUX ECOLES	100 000,00 €
1030 - MONUMENTS HISTORIQUES	430 500,00 €
10212 - DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE	500 000,00 €
TOTAL	1 286 200,00 €

Zoom sur la capacité d'épargne



A noter sur le CA 2022 l'impact important de l'annulation d'écritures à hauteur de 1 409 441.94 € liée à la régularisation de la ZA Epaville supportée en dépenses de fonctionnement en 2022 constituant une dépense exceptionnelle impactant de manière importante notre niveau d'épargne. Sans cette régularisation ponctuelle, l'épargne nette aurait été de + 613 083 €.

Zoom sur l'épargne brute

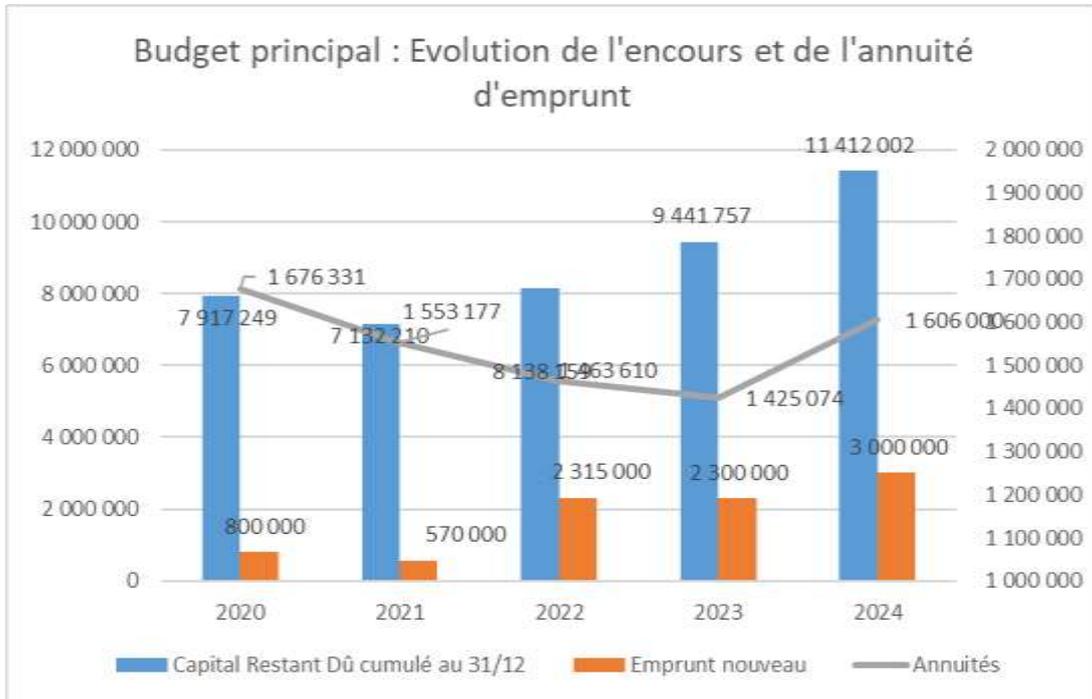


	CA 2020	CA2021	CA2022	2023 (BP au DOB)	2023 (CA projeté)	2024
Epargne de gestion	2 880 372	2 341 932	667 252	1 431 454	2 216 537	1 607 000
Epargne brute	2 635 914	2 143 797	512 693	1 170 300	1 957 963	1 156 000
Epargne nette	1 204 042	788 758	- 796 358	3 800	791 463	1 000

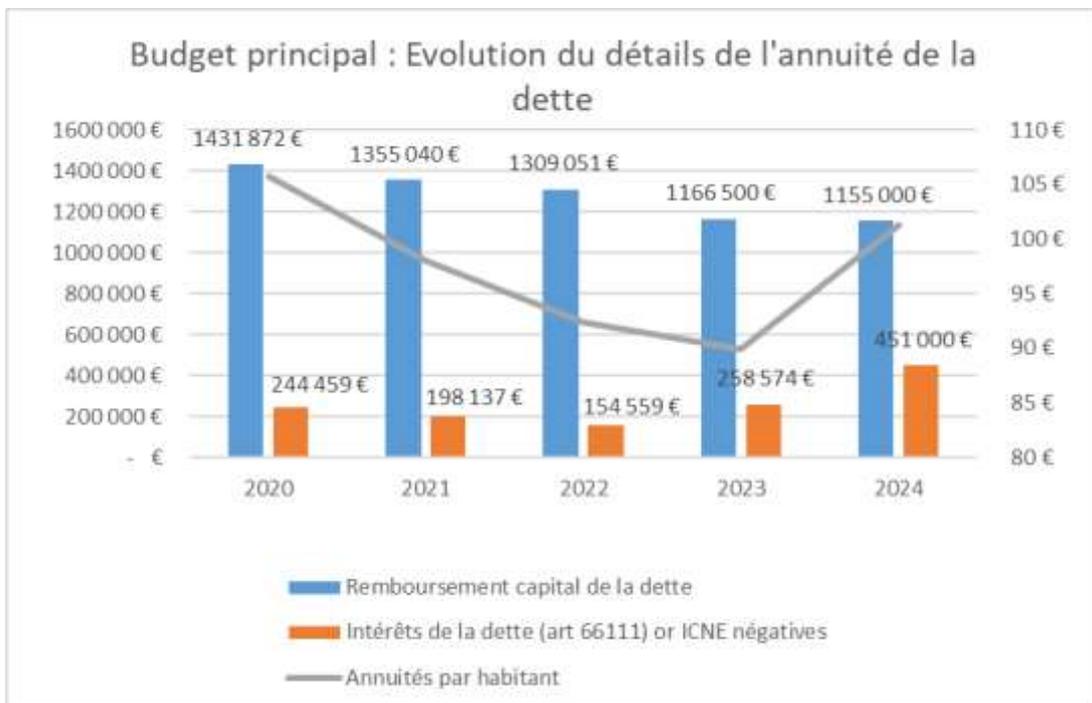
A noter sur le CA 2022 l'impact important de l'annulation d'écritures à hauteur de 1 409 441.94 € liée à la régularisation de la ZA Epaville supportée en dépenses de fonctionnement en 2022 constituant une dépense exceptionnelle impactant de manière importante notre niveau d'épargne. Sans cette régularisation ponctuelle, l'épargne de gestion aurait été de + 2 076 693 € et l'épargne brute aurait été de + 1 922 134 €.

Dettes

Zoom sur l'encours de dette



Zoom sur le remboursement de la dette



Zoom sur le détail de la dette du budget principal par année, sans nouvel emprunt

	2023	2024	2025	2026
Encours moyen	7 089 202,79 €	6 586 215,80 €	5 717 045,61 €	4 840 580,99 €
Capital payé sur la période	996 401,95 €	876 422,20 €	868 811,87 €	877 095,06 €
Intérêts payés sur la période	175 506,94 €	169 656,20 €	144 003,04 €	121 039,22 €

Synthèse des budgets 2024 des budgets annexes

BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS ASSUJETTIES A TVA

Pour rationaliser les activités assujetties à la TVA, et hormis les budgets d'aménagement, il a été proposé de regrouper les trois budgets annexes assujettis à la TVA en un seul avec trois activités distinctes au budget primitif 2019 : « cœur d'abbaye boutique », « manifestations payantes, culture et patrimoine » et « développement économique, urbain et de l'emploi ».

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 394 600,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 252 000,00 €.

<u>ACTIVITES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
	Total dépenses	Total recettes	Total dépenses	Total recettes
Cœur d'abbaye boutique	1 350,00 €			
Manifestations payantes, culture et patrimoine	77 760,00 €	28 000,00 €		
Développement économique, urbain et de l'emploi	72 850,00 €	196 600,00 €		147 000,00 €
Service technique	30 000,00 €		30 000,00 €	
Service comptabilité	212 640,00 €	170 000,00 €	222 000,00 €	105 000,00 €
Equilibre des sections	394 600,00 €	394 600,00 €	252 000,00 €	252 000,00 €

A noter :

- Maintien d'une subvention d'équilibre du Budget principal vers le BA A TVA pour 140 000 € contre de celle de 2022 prévu pour 130 000 € et celle de 2023 de 100 000 €.

BUDGET ANNEXE ÉCO-QUARTIER RÉAUTE/FRÉVILLE

Le budget annexe Eco-quartier Réauté/Fréville individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la TVA
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 689 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 246 000 €.

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
	Total dépenses	Total recettes
011 – Charges à caractère général	73 000,00 €	
042/043 – Opérations d'ordre	5 548 000,00 €	5 689 000,00 €
66 – Charges financières	68 000,00 €	
Equilibre de la section	5 689 000,00 €	5 689 000,00 €

<u>INVESTISSEMENT</u>		
	Total dépenses	Total recettes
040 – Opérations d'ordre	5 621 000,00 €	5 480 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	625 000,00 €	766 000,00 €
Equilibre de la section	6 246 000,00 €	6 246 000,00 €

A noter :

- La subvention d'investissement remboursable du Budget principal vers le BA Eco Quartier pour un montant de 766 K €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL QUARTIER DU TEMPLE

Le budget annexe Lotissement communal Quartier du Temple individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 213 000,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 213 000,00 €.

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
	Total dépenses	Total recettes
011 – Charges à caractère général	81 000,00 €	
042 – Opérations d'ordre	132 000,00 €	213 000,00 €
68 – dotations aux provisions		
Equilibre de la section	213 000,00 €	213 000,00 €

<u>INVESTISSEMENT</u>		
	Total dépenses	Total recettes
040 – Opérations d'ordre	213 000,00 €	132 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées		81 000,00 €
Equilibre de la section	213 000,00 €	213 000,00 €

A noter :

- La subvention d'investissement remboursable du Budget principal vers le BA Eco Quartier pour un montant de 81 000 €